

Descriptif du module fide MI

« Migration et interculturalité »

Public cible

Les collaborateurs des organisations ainsi que les formatrices et les formateurs qui proposent des cours de français à des migrant-e-s.

Prérequis

Des compétences et de l'expérience dans l'activité de formation d'adultes sont exigés.

Etre de langue maternelle française ou posséder de solides connaissances des structures langagières de celle-ci.

Compétence opérationnelle

Accompagner des migrantes et des migrants dans leur apprentissage, en tenant compte de leur background et dans le respect de leur identité socio-culturelle.

Compétences

- S'orienter dans le contexte de la migration et de l'intégration, connaître son propre rôle à l'intérieur de celui-ci et agir en conséquence
- Réfléchir sur la conception qu'ont les migrantes et les migrants de l'enseignement et de l'apprentissage ainsi que sur leur comportement dans l'apprentissage, et exploiter ces connaissances dans l'accompagnement de l'apprentissage de migrant-e-s
- Aller à la rencontre d'apprenant-e-s migrant-e-s avec une attitude empreinte de respect et réagir avec ouverture d'esprit face à des parcours, des stratégies ou des résultats d'apprentissage inattendus
- Percevoir d'éventuels conflits de nature culturelle et identitaire chez des apprenants-e-s migrant-e-s et intervenir de manière appropriée à la situation, et en accord avec les objectifs
- Réfléchir à ses propres valeurs et attitudes par rapport au contexte interculturel et les transposer dans l'accompagnement de l'apprentissage des migrant-e-s

Contenus

Migration :

- Raison de la migration, biographies migratoires exemplaires
- Eclairage sur le contexte local en Suisse
 - Situation juridique et sociale des migrantes et des migrants
 - Tâches et rôle des institutions et des organisations

Interculturalité :

- Ethnicisation et culturalisation (clarification des termes)
- Systèmes de valeurs et modèles d'intégration
- Stéréotypes et racisme
- Apprentissage et communication interculturels
- Conflits de culture et d'identité

Attestation modulaire

Pour l'obtention de l'attestation modulaire, les conditions suivantes doivent être remplies :

1. Participation active et présence au cours (minimum 80 %)
2. Réflexion écrite sur une situation dans un cours avec des migrantes et des migrants
3. Vérification des compétences par le formateur ou la formatrice de module portant l'appréciation « réussi »

Demande d'obtention du certificat

Le titre de formation « Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration » est délivré par la Commission d'accompagnement (COMAC). Le formulaire de demande, les attestations modulaires et une attestation de la pratique d'au moins 150 heures sur une période d'au moins 2 ans dont au moins 50 heures d'enseignement de la langue à des migrantes et migrants sont à adresser au secrétariat national fide.

Voies de recours et nouvelle évaluation

Les modules se terminent par un travail de vérification des compétences qui est évalué par la formatrice ou le formateur de module avec l'appréciation « réussi » ou « non réussi ».

Il est possible de faire opposition à une évaluation « non réussi », auprès de l'institution de formation, dans un délai de 30 jours. L'opposition doit être motivée par écrit. L'institution de formation peut prendre les décisions suivantes :

1. Approbation du bien-fondé du recours (vérification des compétences évaluées par « réussi »)
2. Nouvelle évaluation gratuite
3. Rejet de l'opposition

Contre la décision du prestataire de formation, il est possible de présenter un recours écrit et motivé auprès de la Commission d'accompagnement (COMAC) dans les 30 jours. La COMAC vérifie que la procédure s'est déroulée correctement sans vices de forme. Le recours est gratuit.

Durée du module / crédits ECTS

Le module a une durée d'au moins 18 heures de temps de séminaire et de 40 heures supplémentaires pour le travail autonome. Des lectures d'approfondissement, une réflexion personnelle régulière ainsi que l'élaboration de la documentation pour l'évaluation des compétences du module, fait notamment partie du travail autonome.

Le module correspond à la prestation d'apprentissage de 2 crédits ECTS.

Durée de validité du module

Les attestations modulaires ont une validité de 6 ans pour la demande d'obtention du certificat de "Formateur/trice en langue dans le domaine de l'intégration".